

## **Séance du 19 juillet 2021**

### **1- Approbation du compte rendu de la séance du 9 avril 2021**

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 9 avril 2021

### **2- Délibération portant sur l'approbation de la modification des statuts de la CCPAPS**

Monsieur le Maire informe la Conseil Municipal que lors de la séance du 17 juin 2021, le Conseil Communautaire de la CCPAPS a délibéré et adopté la modification des statuts portant sur le point suivant :

- L'article 6-3 sur la dotation de solidarité communautaire, en raison de la décision de prolonger d'un an le versement de la DSC (Dotation Solidarité Communautaire) suite au décalage de sa mise en application de 2020 à 2021

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune doit se prononcer et pour ce faire il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la modification des statuts de la CCPAPS énoncés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents la modification des statuts de la CCPAPS portant sur :

- Modification de l'article 6-3 sur la dotation de solidarité communautaire, en adoptant la rédaction suivante :

*Afin de renforcer la cohésion intercommunale et d'harmoniser les distorsions fiscales et financières suite aux fusions précédentes qui ont mené à la création de la CCPAPS, il a été instauré un principe*

*De solidarité et de péréquation au sein du bloc communal.*

*Ce principe d'équité fut mis en œuvre sous la forme d'une Dotation d'Equilibre de fiscalité communautaire. Le Calcul de cette dotation se fera sur la base du différentiel du produit fiscal 2013 au moment de la création de la CCPAPS.*

*Le Conseil Communautaire fixera chaque année le montant de la dotation et le tableau de calcul intégrant ce critère. La dotation et le tableau de calcul intégrant ce critère. La dotation sera versée à partir de l'année 2021 et cela jusqu'au vote du budget 2023 inclus. Elle s'arrêtera définitivement au terme de l'exercice 2023.*

La délibération portant sur la modification des statuts de la CCPAPS « intégration de la compétence mobilité » est ajournée en raison d'un manque d'information.

### **3- Don**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du don de 50 euros réalisé par Mr Somson Jean Louis en compensation du prêt de matériel (tables et chaises) . Monsieur le Maire rappelle que les habitants bénéficient de ce service gracieusement.

Le Conseil Municipal le remercie et dit que cette somme sera imputée a l'article 758 du budget communal 2021.

### **5- Questions diverses :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est éligible pour 2021 à la DSR Cible de l'Etat soit une somme de 22 832 €

Discussion sur l'organisation de la fête du 15 aout :

Compte tenu des mesures à mettre en place en raison de la crise sanitaire COVID 19 le Conseil Municipal décide unanimement de ne pas organiser la fête du 15 aout.  
Un courrier sera transmis à tous les habitants afin d'expliquer cette décision.